Femme et société

Cheikh Abou Ramla Habou Saley

Séries d'études islamiques



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux



Cheikh Abou Ramla Habou Saley

Responsable de la section prêche AMA-Maradi

 $\mathsf{Tel} : \mathbf{00227} \ \mathbf{91} \ \mathbf{11} \ \mathbf{97} \ \mathbf{62} / \ \mathbf{96} \ \mathbf{20} \ \mathbf{90} \ \mathbf{39}$

A propos de l'auteur



Diplômé de l'Université de Médine ; faculté de la da'awa et fondement de la religion ; Ex assistant administratif près du consulat général de la république du Niger au Soudan ;

Ex responsable de la section prêche et culture près Bureau régional de l'AMA à Maradi ;

Actuellement chargé de cours à la mosquée Aboubacar Assiddik - Soura et au club Al-birr/Maradi Niger, et Surveillant général près le complexe privée Ibnou Sina.

Table des matières

Introduction	1
Chapitre I : L'aspect général des sociétés préislamiques	4
a) L'empire romain oriental	4
b) L'empire perse (sassanide)	5
c) L'Inde	6
d) L'Europe	6
e) La péninsule arabique	7
f) La Mecque (la mère des cités)	8
Chapitre II : L'Islam et la protection de la femme	10
Chapitre III : Cadre légal de la sexualité en Islam	15
Chapitre IV : Quelques mérites du mariage	20
Chapitre V : Conséquences du pêché de la chair	22
Chapitre VI : Le pêché de la chair est un crime aux formes	
multiples citons entre autres :	27

Introduction

a femme a connu un passé douloureux, elle a été vendue comme une marchandise dans certaines contrées, alors que dans certaines autres sociétés, elle a perdu tout droit et honneur. Elle n'était en fait qu'un vulgaire objet de jouissance.

Marginalisée, elle s'était trouvée diminuée et assimilée à une chose dont la valeur est liée à la loi du marché.

Toutes les sociétés préislamiques l'ont piétinée la réduisant à un objet de joie, ou d'attrait ou moyen de publicité, comme cela continue aujourd'hui encore.

« La femme constitue la moitié de la société. Ceci est une vérité que la raison connaît et que la réalité confirme. Lorsque nous revenons au Saint Coran, nous constatons qu'il dote la femme d'une personnalité distinguée, fondée sur le respect de soi, sur la dignité et sur la noblesse du caractère. Si le Prophète, paix et bénédiction de Dieu sur lui, dit : "Les femmes sont les sœurs germaines des hommes" c'est qu'il déduit cela de la guidance du Saint Coran. De nombreux versets nous font sentir en effet l'égalité au titre de l'humanité dans les droits naturels entre l'homme et la femme. Ainsi, le Coran parle-t-il d'elle dans des termes signifiant son partenariat avec l'homme et la responsabilité qui leur incombe conjointement. »

La période antéislamique était caractérisée par un chaos quasi général un peu partout dans le monde.

Sur le plan spirituel, les religions célestes avaient subi de profondes modifications, œuvres des humains, au point où leurs premiers adeptes s'ils pouvaient être ressuscités méconnaitraient sans aucun doute celles-ci parce que transformées, changées et défigurées.

La situation était alors dominée par le paganisme, le règne des idoles. Le monde vivait « une époque caractérisée par un déchargement de son contenu spirituel, une décadence morale et la domination du paganisme sous ses différentes formes, sur toutes les autres religions et courants intellectuels. »

Α les religions célestes moment οù un préislamiques avaient dévié de leurs itinéraires pour une voie matérielle, et les paroles d'Allah se vendaient à bon marché après avoir subi diverses altérations. Dans ville accablée une par l'oppression, le sectarisme tribal et le polythéisme, le Messager d'Allah et le dernier (en date) des prophètes vit le jour, porte-drapeau de l'unicité, de l'humanisme et de la justice.

Chapitre I : L'aspect général des sociétés préislamiques

a) L'empire romain oriental

Cet empire connu sous le nom de l'empire Byzantin avait pour capitale Constantinople et était réputé pour son amour du bien matériel. La vie matérielle était le support de tout, l'ignorance avait gagné le terrain et n'importe qui pouvait intervenir dans les affaires religieuses, ce qui expliquait l'aspect chaotique de l'empire Byzantin sur le plan spirituel. Dans le domaine social les dirigeants avaient instauré un système fiscal de taxation qui avait conduit les gouvernés à préférer l'administration coloniale à la leur.

La lutte traditionnelle était organisée tantôt entre les humains, tantôt entre les hommes et les animaux. L'Egypte était la vache laitière de cet empire sous le joug duquel la Syrie s'était trouvée.

b) L'empire perse (sassanide)

perse représentait le berceau des L'empire religions fondées par des êtres humains. Certaines de ces religions interdisant le mariage à leurs adeptes. Des penseurs religieux avaient rendu licite le mariage avec toute personne sans De plus aucune exception. la propriété appartenait à tous; il s'agissait d'un système socialiste appliqué sous sa forme utopique et élargi jusqu'aux femmes. C'était en fait le règne de l'anarchie qui prédominait dans l'Iran Sassanide.

Le pouvoir était acquis selon un système héréditaire et les membres de la famille royale vivaient au-dessus de tous. Les richesses de l'empire leur appartenaient de plein droit, le peuple était écrasé par des lourds tributs qu'il versait au Roi. Bref l'injustice était généralisée et le Roi vivait au-dessus de tous, conforté dans son pouvoir absolu.

c) L'Inde

L'Inde était une partie du monde où la femme n'avait aucune valeur et ne jouissait d'aucun prestige au point où l'homme pouvait perdre sa femme au jeu du hasard. La mort du mari annonça également à celle-ci une nouvelle ère de désespoir parce que ne pouvant plus contracter un nouveau mariage. Souvent elle était contrainte à se jeter sur le bucher de son défunt mari.

Sur le plan social, l'Inde vivait le système de castes et était isolée du reste du monde. Les querelles existantes entre les classes sociales (castes) rendaient la vie difficile, ce qui logiquement restait la cause de la stagnation de l'Inde sur tous les plans à l'époque.

d) L'Europe

L'Europe vivait dans l'obscurantisme absolu et était en proie à des guerres sanglantes, elle était loin d'être la locomotive de la civilisation humaine. Elle ne s'intéressait point au reste du monde tout comme personne ne s'occupait d'elle. Voilà la situation de l'Europe à cette époque où la femme était considérée comme un objet dans cette partie du monde. D'ailleurs on les faisait sortir au public lors des grandes cérémonies seulement pour distraire les contemplateurs.

e) La péninsule arabique

Dans cette contrée du monde, les meurs étaient piétinées, la pudeur manquant chez les Arabes d'autrefois, les jeux de hasard, la consommation des boissons alcoolisées étaient des pratiques largement répandues. Socialement, la situation était explosive, les filles étaient enterrées vivantes, l'insécurité régnait, les coupeurs de imposèrent leurs lois, route les guerres intertribales faisaient rage et la femme ne jouissait d'aucun prestige ou statut social dans ce milieu qui la considère comme une mauvaise plante dans le jardin. C'était dans ce contexte bouillant, socialement explosif et politiquement intenable que Mohamed bin Abdoullah a été

envoyé pour annoncer la grande réforme sociale, politique économique que le monde n'a jamais connue. A ce titre Safiyyou Rahmane, l'auteur du nectar estampillé dit : « En réalité la biographie du Prophète Mohamed (paix et salut d'Allah sur lui), représente modestement une incarnation expansive du message divin qu'il a communiqué pour délivrer la société humaine du marais de ténèbres et du polythéisme vers le paradis de lumière et de monothéisme.»

f) La Mecque (la mère des cités)

La ville de la Mecque qui géographiquement était une pleine aride représentait un centre d'attraction des différentes tribus arabes qui gardèrent encore quelques bribes de la religion d'Abraham.

Quant à la Ka'aba, elle était entourée des idoles qui furent introduites dans cette contrée par Amrou bin Louhaye El-Khouza-i, et qui également fut le premier à transformer la religion d'Abraham.

La Mecque gardait malgré tout, une renommée certaine auprès des Arabes. Elle demeurait de surcroit un lieu sacré et un territoire vénéré dont les premiers habitants étaient Hadjar et son nourrisson Ismaïl, puis arriva la tribu arabe Djourham qui s'installa à côté du puits de Zamzam.

Chapitre II : L'Islam et la protection de la femme

« Avant l'invasion intellectuelle qui s'est infiltrée dans la communauté islamique dans le cortège de l'expédition occidentale moderne conduite par Bonaparte sur l'Egypte et l'orient (1213H-1798), le besoin d'élaborer des chartes, des philosophies qui délimitent la conduite des musulmans dans divers domaines de la vie, individuel, familial, social, politique, ne se faisait pas ressentir. Et cela parce que la référence islamique était la seule qui régulait et délimitait les principes et les philosophies dans tous les autres domaines »

L'Islam a honoré la femme au moment où les autres religions et les traditions ancestrales lui refusaient le statut d'être humain – Allah Le Très Haut dit :« Nous avons certes honoré la descendance d'Adam »

La législation islamique a incité et recommandé aux musulmans de se marier compte tenu des multiples et innombrables vertus de la vie conjugale. Car le mariage est le moyen légal autorisant les relations sexuelles entre l'homme et la femme, voilà pourquoi il est défini comme étant : « une union légitime d'un homme et une femme ».

Il est aussi la tradition des prophètes.

« Et Zakaria lorsqu'il dit : « O seigneur ne me laisse pas sans héritier, car Tu es le meilleur des héritiers. »

Le Prophète (pssl) a dit : « O jeunes gens, qui de vous peut contracter le mariage qu'il le fasse alors, car il attenue la puissance du regard et joue le rôle de la castration (rend chaste) celui qui cependant est incapable de le faire peut jeuner car il obtient ainsi la chasteté

Le terme Al-ba'a désigne le rapport sexuel mais ici il signifie le mariage, la dot et l'entretien de la femme. Allah le Très Haut dit: "Epousez parmi les femmes qui vous plaisent... » Chapitre les femmes verset 3

Il se dégage de ce verset que la contrainte n'a jamais été recommandée en matière du mariage en Islam

L'on parle tantôt de mariage civil, de mariage coutumier, de mariage religieux. En l'Islam, la sexualité n'a été un sujet tabou, elle est plutôt une préoccupation des savants musulmans qui en ont largement traite dans leurs œuvres- Elle est également une forme d'adoration et à ce titre le Prophète (pssl) dit : « la satisfaction des désirs sexuels d'un d'entre vous représente une forme d'aumône.»

L'Islam a conféré à la sexualité un symbole d'honneur voilà pourquoi il l'a organisé, structuré et canalisé dans un cadre légal permettent aux deux partenaires légaux de mener une vie pure, assainie et codifiée selon les principes de cette grande religion qui représente pour un vrai musulman, son modèle de vie le plus parfait.

"L'Islam n'est pas une veine expression sur les lèvres, ni de vulgaires formes d'invocations mais plutôt une voie globale conçue pour bâtir une réelle vie inspirée de la profession de la foi. »

« La pratique sexuelle est le seul acte qu'en délaissant on prive également l'autre, alors que l'on peut très bien accomplir n'importe quel autre acte de la vie sans la participation du conjoint, tel que manger, boire ou voyager, etc. L'Islam porte, à la question sexuelle entre conjoints, une grande attention, à cause de son danger et de son importance. Il est à savoir que la pratique sexuelle est un art, au même titre que les autres aspects de la vie, que les époux se doivent d'apprendre et d'assimiler. C'est pourquoi il faut y prêter attention, s'épanouir en ce sens et le pratiquer dans le cadre de la liaison licite, car c'est l'une des clefs du bonheur conjugal, de même que négliger

cela engendre de nombreux problèmes de taille entre conjoints, menant à l'échec du mariage et la dislocation de la famille. Nul étonnement puisque le désir sexuel est une partie importante de la vie de l'homme. "Disait l'auteur du jardin intime. » Allah le Très dit : « O vous qui avez cru protégez- vous ainsi que votre famille d'un feu dont le combustible est constitué d'hommes et de pierres. » Chapitre l'interdiction verset 6

Interprétant ce verset Aboubacar Djabir El Djaza'ir dit: « Ceci est un appel d'Allah en direction de ses serviteurs croyants, par lequel Il les exhorte et les conseille de mettre à l'abri leurs propres personnes ainsi que leurs familles (femme et enfant) contre un immense feu dont le combustible est constitué d'hommes parmi les mécréants et des pierres dont ils adoraient, Il les appelle à se préserver contre ce feu en obéissant à Lui, à son Messager, agissant de la sorte, ils deviennent aptes à entrer au Paradis. »

Chapitre III : Cadre légal de la sexualité en Islam

« Plus de 50% des mariages en Occident se terminent par un divorce dans les dix années qui suivent. Le mariage lui-même devient de plus en plus une institution démodée.

La violence dans les foyers est très répandue. Des dizaines de milliers d'enfants sont tués par leurs parents chaque année et des millions sont victimes de coups et blessures, des milliers se suicident, des milliers de meurtres entre époux surviennent également.

Plus d'un million et demi d'avortement ont lieu aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et dans beaucoup d'autres nations occidentales "avancées".

L'alcoolisme, l'usage de drogues, la grossesse d'enfants illicites, la prostitution des enfants et les maladies vénériennes ont atteint des proportions épidémiques. L'effondrement du noyau familial en Occident mène certainement la civilisation occidentale à sa perte. » (Extrait de "Islam âme de l'humanité" Bilal Omowale ex Andy Thomas)

Le mariage est l'unique cadre légal autorisant la satisfaction mutuelle des instincts primitifs c'està-dire la satisfaction des désires sexuels qui sont des pulsions naturelles chez l'homme et chez la femme.

« La famille est la première fondation dans la vie de l'homme, elle tient cette place parce qu'elle est le point de départ ayant un impact sur toutes les étapes du parcourt d'une part, et d'autre part compte tenu de son importance dans l'édification et la création de l'espèce humaine, qui demeure l'élément le plus honoré de ce cosmos dans l'esprit de l'Islam. »

A ce titre Allah le Très Haut dit : « Vos femmes sont pour vous un champs de labour, visitez votre labour comme vous le désirez » chapitre La vache verset 223 A travers ce verset l'on comprend aisément que même les différentes positions sont permises lors de l'acte charnel et personne ne peut arracher à l'Islam cette vertu qui offre aux deux conjoints une liberté orientée et en conformité avec la nature humaine et d'ailleurs la satisfaction des désirs charnels représente une forme d'adoration en Islam, car c'est acte d'obéissance et de soumission.

Ibn Quayim Al-Djaouzia dit : « le besoin des gens en législation musulmane est une nécessité audessus de tout besoin ».

Et le mariage est un besoin naturel légalement établi par la loi musulmane qui traite cette affaire avec beaucoup d'égards et de précautions et lui a accordé un soin particulier et précieux. La vie conjugale est une vie honorable et honorée en Islam parce qu'elle traduit le respect de cette religion , de sa législation, de son système juridique et exprime enfin une face de la piété des deux conjoints qui ont volontairement accepter

de vivre ensemble dans un cadre pur, légal qui leur permet de bâtir leur fover dans une atmosphère, de joie commune, d'amour respectif, communion d'esprits . d'âmes complémentarité mutuelle, d'affection poussée le tout pour donner jour à une sous-société qui apportera sa pierre à l'édification d'une société musulmane saine et construite sur les bases de loi musulmane énoncée dans ce texte coranique : « Il est de ses signes, qu'Il a créé de vous-même des femmes, afin que vous trouviez auprès d'elles la tranquillité de l'esprit et a fait entre vous un amour et une miséricorde, il y en cela de quoi méditer pour un peuple . » Chapitre les gréco - romains verset 21

« En cela il y'a pour un peuple de quoi méditer en fin qu'ils découvrent la sagesse divine, à travers le Créateur qui a créé les deux genres de sorte que chacun a besoin de l'autre »

« En cela il y'a pour un peuple de quoi méditer en fin qu'ils découvrent la sagesse divine, à travers le Créateur qui a créé les deux genres de sorte que chacun a besoin de l'autre. »

Toute relation sexuelle hors mariage est un péché, un acte de violation de loi divine et de non reconnaissance du bienfait d'Allah sur le contrevenant. Il n'est point question en Islam de parler des préservatifs et l'abstention qui d'ailleurs n'a jamais été prônée et cultivée par l'Islam une religion qui connait la nature de l'homme par rapport à ses besoins naturels. Cependant tout musulman qui, en violant la loi divine contracte une maladie, l'Islam lui recommande de se traiter et de demander le pardon auprès de son Seigneur en s'engageant à ne plus commettre ce péché.

Chapitre IV : Quelques mérites du mariage

- 1) Il est l'obéissance aux ordres divins ;
- 2) Il un acte de respect de la sounnah du Prophète (pssl) et le fait de suivre ou d'emprunter la voie des envoyés;
- 3) Il permet d'atténuer la force du désir sexuel et rabaisser le regard ;
- 4) Il permet de garder la chasteté et de maintenir les femmes dans cet état d'honneur :
- 5) Il permet d'éviter la diffusion à grande échelle de l'immoralité dans les milieux musulmans ;
- 6) Par le mariage la population musulmane va augmenter et cela est un geste de fierté pour le Prophète (pssl) par rapport aux autres peuples ;
- 7) le mariage permet de bénéficier de la récompense qui résulte du rapport sexuel légalement accompli ;
- 8) Le mariage exprime qu'on aime ce que le Message d'Allah aime ;

- 9) Le mariage permet d'avoir l'enfant qui va implorer Allah pour le compte de son père ;
- 10) Tirer profit de l'intercession de l'enfant dans l'au-delà.

Le mariage est ainsi l'honneur et le prestige d'une femme qui est appelée à défendre jalousement la dignité de sa famille à travers cette forme de contrat légal qui l'évite de mener une vie animale.

« Certes cette religion est une voie de la vie humaine qui se réalise et se concrétise dans les limites des efforts humains »

Chapitre V : Conséquences du pêché de la chair

Allah le Très Haut dit : « épousez-les (femmes) avec la permission de leur famille, donnez-leurs dots selon la bonne coutume et prenez – les comme épouses chastes et non comme prostituées publiques ou comme amantes privées- » chapitre les femmes verset 25

A travers ce verset Allah prise aux musulmans qui désirent se marier qu'ils doivent chercher des épouses chastes qui respectent les principes de l'Islam et qui craignent Allah, car la santé sexuelle réside uniquement dans le mariage et toute autre voie empruntée pour satisfaire le besoin charnel, est un pèché et un acte satanique.

_

En parlant de la fornication Allah le Tout
Puissant dit: « N'approchez pas la
fornication, c'est un acte immoral et une
pernicieuse voie » chapitre le voyage nocturne verset 32

Il découle de ce texte coranique que la fornication n'est que le fruit de l'immoralité, elle est la conséquence de manque de la pudeur.

Dans un autre verset Allah a classé la fornication au rang des grands péchés et l'a de surcroit qualifié de meurtre en disant :

« Ceux qui n'invoquent avec Allah aucune autre divinité, qui ne tuent la vie qu'Allah a rendue sacrée sauf dans les limites légales et qui ne s'adonnent pas à la fornication. Celui qui fait cela trouvera la récompense de son acte. ... » chapitre le discernement.

L'éminent savant Ibn Quayoum dit en parlant de la fornication que les sources des pêchés sont au nombre de trois : « le polythéisme, le fait de tuer une vie qu'Allah a rendu sacrée et la fornication " Et pour se justifier, il cita ce verset : « Ceux qui n'invoquent avec Allah aucune autre divinité, qui ne tuent la vie qu'Allah a rendue sacrée sauf dans les limites légales et qui ne s'adonnent pas à la fornication.

Celui qui fait cela trouvera la récompense de son acte » chapitre le discernement verset 68.

Dans le chapitre la lumière, Allah dit : « le fornicateur n'épouse qu'une fornicatrice ou un polythéiste et la fornicatrice n'est épousé que par un fornicateur ou un polythéiste et cela est interdit aux croyants. »

Donc le vrai musulman ne devrait même pas s'approcher de la fornication qui est un acte prouvant la faiblesse de la foi sinon sa détérioration voilà pourquoi Allah dit: « N'approchez pas la fornication, car elle un acte immoral et une voie pernicieuse, ne tuez pas la vie qu'Allah a rendue sacrée sauf pour une raison légitime. » Chapitre le voyage nocturne (32-33)

Le pèche de la chair est très proche du polythéisme ce qui explique davantage sa gravité et son énormité devant Allah qui dit : « N'épousez pas les femmes polythéistes jusqu'à ce qu'elles deviennent croyantes, une esclave croyante est meilleure qu'une polythéiste même si cette dernière vous a éblouie par son charme, et ne soyez pas épouses des polythéistes jusqu'à ce qu'ils deviennent croyants, car un esclave croyant est meilleur qu'un polythéiste même si son charme vous attire. En effet ceux-là prêchent vers le feu alors qu'Allah par sa permission appelle vers le paradis, l'absolution. Et explique ses signes aux humains peut-être vont-ils se rappeler. » Chapitre 2 verset 221

En commentant ce verset l'éminent savant Aboubacar El Djaza'iri l'auteur de la voie du musulman dit: « Ceux – là c'est- à dire les polythéistes (hommes et femmes) appellent vers le feu or entretenir des rapports avec eux représente alors une nuisance, une corruption surtout en contractant le mariage avec eux. Allah Paradis appelle à travers la foi. au l'accomplissement de la bonne œuvre, le repentir sincère. Répondez donc à l'appel d'Allah et obéissez à lui par rapport à ce qu'il vous a ordonné et interdit. Tout comme Allah Le Très Haut a eu à l'expliqué aux hommes ses signes en vue de les préparer à la méditation et à tirer des leçons de ses signes et tout en vue de se soumettre à Lui et en agissant ainsi cela va les conduire à obtenir son agreement et le Paradis et éviter enfin sa désobéissance qui provoque sa colère et conduit au feu.

Chapitre VI : Le pêché de la chair est un crime aux formes multiples citons entre autres :

Ibnou Qayoum dit : « nombreux sont ceux qui par ignorance se basent sur la clémence d'Allah, son pardon, sa générosité et en négligent son ordre et son interdit oubliant qu'Il châtie sans pitié et que personne n'épargne les mécréants de sa pénible punition, le péché de la chair est évidemment interdit. »

- 1) Il est un crime prémédité parce qu'il aboutit à la satisfaction du désir sexuel de manière illégale,
- 2) Il est accompagné généralement par la volonté de s'en débarrasser du fruit de ce rapport avant sa naissance ou après celle-ci en le tuant,
- 3) Si on lui donne la chance de vivre, il deviendra un rejeton dans la société et pleine d'exemples de ce genre,

- 4) Il mènera une vie de marginalisé dans la société d'une manière ou d'une autre et c 'est un meurtre sous une autre forme,
- 5) le pêché de la chair s'il est répandu dans une société, il devient la cause de son déclin et de sa ruine inévitable parce qu'il détruit l'affiliation et les généalogies des personnes, ce qui conduit à la perte de la confiance dans ce milieu. Dans cette situation on arrive à une extermination systématique des groupes humains,
- 6) Il représente l'assassinat d'une communauté parce qu'il facilite la satisfaction du désir chanel d'où la nécessite de fonder une famille devient de plus en rare dans les sociétés où cette pratique est largement répandue,
- 7) A travers l'histoire des peuples, il a été retenu que tout peuple qui s'adonne au pêché de la chair est appelé à disparaître ou connaitra son déclin dans un proche avenir. Les statistiques démontrent bien cette thèse que dans les pays occidentaux où règne le libertinage, la pudeur est

absente les premières victimes sont les jeunes. Dans son livre l'école des prêcheurs Abdoullah Nasser Al-Wani dit : « les historiens ont reconnu que Paris était tombée dans les mains des Allemands pendant la deuxième guerre mondiale dans l'intervalle de deux semaines parce que les soldats français étaient plongés dans la mer des désirs charnels et de la jouissance. »

En 1969 à New York, la commission sanitaire s'était vue obligée de spécifier dans chaque établissement scolaire une chambre d'accouchement réservée aux filles enceintes hors mariage et ce en vue de leur permettre de continuer leurs études au lieu de les renvoyer. Le nombre de ces filles était estimé à 2487, de plus les statistiques récentes démontrent qu'un quart des filles au lycée sont en ceinte et la virginité a disparu dans cette tranche d'âge.

Du même auteur

- Le prix de la liberté
- Les chemins de la vie
- La guerre psychologique
- le monde musulman face aux défis de l'heure
- Femme & société
- Islam et la politique
- Initiation au Tawhid
- le Monde Musulman et l'ordre Mondial
- Le droit Moderne, une conséquence de la colonisation occidentale
- Description de pèlerinage
- 9mpact des mass-médias
- Dhoul-qarnein, un modèle de bonne gouvernance
- Commentaire de la préface du livre El Akhdari
- L'homme ce disputeur déclaré